



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL FORCE OUVRIÈRES
DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
ET DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR
DU CANTAL**

Le SYDAMSPE FO a rencontré le Président du Conseil Départemental du Cantal et le service PMI concernant les conditions de travail et les obligations données aux assistantes maternelles qui les précarisent encore plus.

⇒ **AUCUNE RÉPONSE FAVORABLE**

Pire certaines assistantes sociales en plus de demander aux assistantes maternelles de renoncer aux accueils périscolaires en faisant pression sur leur outil de travail, l'AGRÉMENT, informent nos collègues sur le fait de ne pas faire de mensualisation

⇒ **RENONCER À NOS DROITS ACQUIS EN 2005
avec la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE : NON !!**

REMISE en cause de l'ASSURANCE CHÔMAGE et du système d'indemnisation pour les assistantes maternelles, de la **SÉCURITÉ SOCIALE, DES RETRAITES** etc...

Aucune CONQUÊTE SOCIALE n'a été GAGNÉE SANS L'ENGAGEMENT DE TOUS LES SALARIE(E)S, nous devons nous MOBILISER POUR DÉFENDRE NOS DROITS et REVENDIQUER POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS SALAIRES ET LA SURVIE DE NOTRE PROFESSION, mais aussi pour CONSERVER ET AMÉLIORER NOS ACQUIS SOCIAUX,

CE QU'ON A GAGNÉ, NE LE PERDONS PAS !

	Sécurité sociale
Formation professionnelle	Convention collective
Code du Travail	
Assurance Chômage	Salaires
Médecine du travail	Congés payés
Temps de travail	Retraites
	Assurance maladie

LE 19 MARS 10h30

Place des Droits de l'Homme à AURILLAC

GREVE et MANIFESTATION

RÉUSSIR pour se faire ENTENDRE !
Mobilisation et grève interprofessionnelle